



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 9298

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur l'avenir de la filière numérique et sur l'innovation. Dans son rapport sur « le soutien à l'économie numérique et à l'innovation », l'inspection générale des finances recommande de développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et d'adapter l'offre de formation initiale et continue. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre du redressement productif et la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique ont réuni, le 3 juillet 2013, le comité stratégique de filière numérique. Cette réunion a permis de préciser le contenu du contrat de filière « infrastructures numériques » qui se compose de sept axes, chacun de ces axes se déclinant en mesures concrètes et opérationnelles. Le sujet du développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est abordé dans l'axe suivant : - définir une stratégie de filière concernant l'emploi, les compétences et les métiers. La première étape dans cette direction consistera à définir un tableau de bord emplois/compétences. L'objectif est d'adapter et de développer l'emploi et les compétences dans le numérique en s'appuyant sur le lien entre développement des usages numériques sur le territoire national (en relation avec la stratégie industrielle portée par le CNI et en relation avec les autres comités stratégiques de filière), développement des activités des entreprises françaises et européennes du numérique et développement du savoir-innover et du savoir-faire à travers la qualification des métiers. De son côté, le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a conduit, et conduit, un certain nombre d'études dont l'objectif est d'éclairer les différents acteurs de la filière numérique sur les enjeux de l'emploi et des compétences. Un contrat d'étude prospective sur le e-commerce vient d'être finalisé. Les objectifs de cette étude s'organisaient autour de 3 axes : - réalisation d'une cartographie des métiers du e-commerce - analyse quantitative et réflexion prospective sur l'évolution des emplois dans les métiers du web, - réalisation d'une cartographie de l'offre de formation. Un contrat d'étude prospective du secteur professionnel du numérique est en cours de réalisation. Trois axes structurent les objectifs de cette étude : - circonscrire le secteur numérique par les compétences qu'il emploie, - analyser les passerelles possibles entre emplois de secteurs connexes ou en difficultés et les métiers du numérique et leur contenu, - réaliser une cartographie de l'offre de formation. Un appui technique prospectif sur les besoins en formation, emplois et compétences liés au déploiement de la fibre optique est en cours de réalisation. Cet appui technique a pour objectif : - d'éclairer l'Etat et les professionnels de la filière sur les besoins en main d'oeuvre dans le cadre du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné, ainsi que sur la nature et l'ampleur de l'adaptation nécessaire de l'appareil de formation, - de disposer d'un outil de dialogue entre l'ensemble des partenaires : les acteurs impliqués dans le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (équipementiers, opérateurs, installateurs...) et les acteurs de l'emploi, de l'intégration et de la formation (initiale et continue), les jeunes et les demandeurs d'emploi, - d'élaborer un plan d'actions pour permettre aux professionnels de la filière

de répondre aux enjeux du déploiement de la fibre optique qui auront été identifiés (besoins en recrutement, information et professionnalisation des acteurs...).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9298

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6250

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9753